ANNEXE B

SECTEUR 1
CENTRE D'OTTAWA

PLANS DE DÉMONSTRATION ET POLITIQUES

Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de la CCN, le 19 juin 2025

Canada

Commission de la capitale nationale
National Capital Commission

S1. CENTRE D'OTTAWA

Contexte

Le secteur du centre d'Ottawa comprend les campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire ainsi que le quartier central des affaires (QCA) du centre-ville d'Ottawa. En tant que cœur de la démocratie du pays, il soutient les fonctions législatives, exécutives et judiciaires essentielles tout en servant de quartier commercial vital et de plaque tournante du commerce régional. Les investissements fédéraux dans les transports en commun de haut niveau et les initiatives visant à augmenter l'offre de logements ont pour but de garantir un centre orienté vers les transports en commun, où il fait bon vivre et qui est bien connecté pour les résidents et les travailleurs. Bien que les interventions proposées soient spécifiquement conçues pour les terres fédérales, elles visent également à harmoniser les objectifs fédéraux et municipaux en favorisant une approche cohérente et coordonnée.

Colline du Parlement

Cour suprême du Canada

Les politiques de ce secteur devraient être examinées conjointement avec des références complémentaires sur la planification fédérale et municipale, en particulier celles qui concernent les domaines suivants :

- Vision et plan à long terme pour le campus de la Cité parlementaire (VPLT 2025 de SPAC)
- Plan directeur de la Cité judiciaire (PDCJ de SPAC, en cours d'élaboration)
- Plan du domaine public de la rue Sparks (2019, Ville d'Ottawa, CCN, SPAC).

Le secteur se caractérise par trois principaux domaines :

- **S1.1. Nord de Wellington** : le paysage riverain, l'escarpement et le plateau;
- **S1.2. Sud de Wellington** : les édifices de la rue Wellington et le quartier central des affaires;
- **S1.3. Boulevard de la Confédération** : le corridor et les intersections de la rue Wellington.

Les interventions au sein de ce secteur s'harmoniseront et contribueront à l'atteinte d'au moins un des objectifs suivants :

- assurer la primauté des symboles nationaux et le bon fonctionnement de la Cité parlementaire, de la Cité judiciaire et d'autres fonctions fédérales
- créer un environnement cohésif d'espaces publics symboliques et de grande qualité
- accroître la diversité de l'offre résidentielle et commerciale du centre-ville

Secteur 1
Centre d'Ottawa

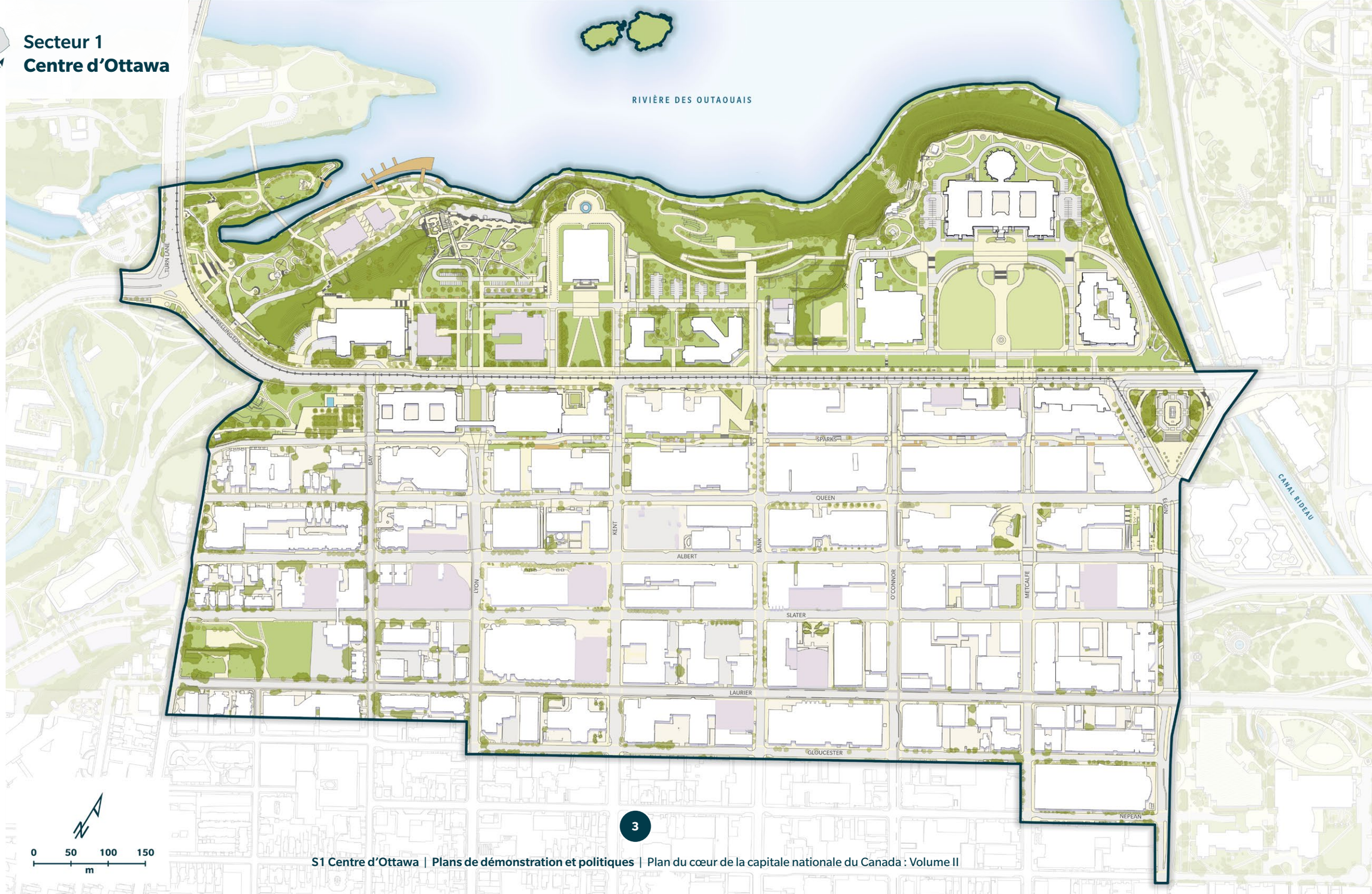

POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

S1.1 Nord de la rue Wellington

La zone située au nord de Wellington est définie par le caractère unique de son paysage qui a évolué et s'est développé grâce à la réalisation des plans hérités.

i Protéger et renforcer les qualités uniques de la Cité et de son environnement, notamment la composition des bâtiments autoportants dans le cercle, situés dans un paysage riverain à plus grande échelle.

ii Respecter et renforcer les motifs paysagers établis depuis longtemps selon quatre types de caractères distincts, soit l'escarpement sauvage et les terres de la vallée (naturalisées et boisées), le plateau de la capitale (terrains de plaisance pittoresques et aménagés), la pelouse ouverte et l'avant-cour, et l'esplanade et le boulevard formels (ordonnés, linéaires et entretenus).

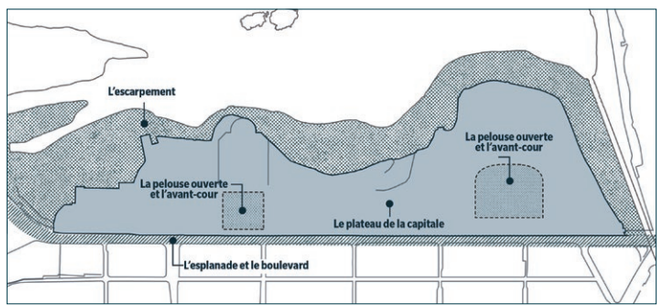

Quatre caractères de paysages au nord de Wellington

A Paysage riverain et escarpement

L'escarpement « sauvage » contribue à l'image pittoresque des bâtiments et des flèches qui s'élèvent majestueusement de la terre. C'est aussi l'un des rares vestiges visibles de l'histoire préurbaine de la région. Cette image doit être entretenue et renforcée.

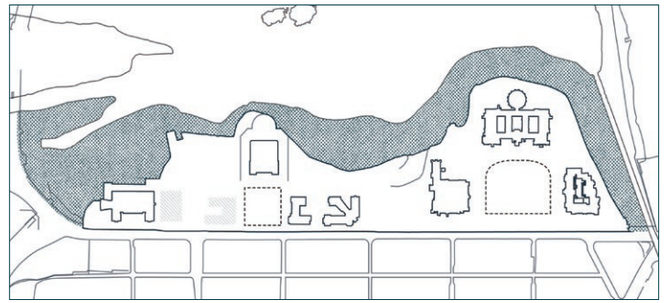

Secteur riverain et escarpement

i Accorder la priorité à la conservation de l'environnement et respecter la capacité des terres de l'escarpement pour promouvoir la biodiversité, stabiliser les pentes, protéger le rivage de la rivière des Outaouais et soutenir la santé globale du site.

- **a** Réhabiliter le paysage de l'escarpement, notamment par des efforts de reboisement, afin de conserver son caractère sauvage et sa valeur pittoresque.
- **b** Préserver les affleurements rocheux et les caractéristiques topographiques naturelles.
- **c** Concevoir des interventions telles que des murs, des escaliers, des rampes et des éléments bâtis qui s'intègrent dans le cadre naturel, en minimisant les perturbations du paysage et en préservant l'intégrité écologique et visuelle de la zone.
- **d** Le style de conception et les matériaux des futures interventions doivent correspondre aux références historiques existantes, dans la mesure du possible.

ii Améliorer l'expérience des piétons et des visiteurs en aménageant des sentiers et des raccordements aux sentiers pour accéder à la rivière.

- **a** Créer un réseau piétonnier complet avec des infrastructures améliorées, des raccordements à l'escarpement, et des routes et des chemins universellement accessibles entre le bord de la rivière et le plateau de la capitale afin d'améliorer l'accessibilité le long des bords de l'escarpement et des zones en terrasse.
- **b** Concevoir des sentiers discrets et intégrés à travers les pentes de l'escarpement, apparaissant comme des insertions naturelles dans le paysage boisé.

iii Conserver les ruines de la promenade des amoureux à des fins d'appréciation historique et en vue d'une éventuelle réhabilitation future.

B Plateau de la capitale

Le plateau de la capitale est défini par deux promontoires importants et symboliques, la triade parlementaire et la triade judiciaire, et comprend les terres depuis les bords du boulevard jusqu'à l'escarpement. Les terrains de ces institutions sont des lieux historiques d'importance nationale et comprennent des secteurs qui soutiennent les activités et les fonctions opérationnelles de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.

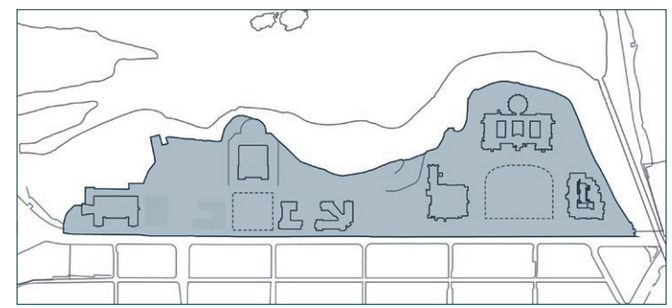

Plateau de la capitale

S1.1 Nord de la rue Wellington

i Renforcer la structure de composition du plateau de la capitale sous la forme de deux promontoires et de triades de bâtiments afin de guider son évolution et sa gestion par le biais d'activités de conservation et d'initiatives ou d'ajouts futurs.

- **a** Maintenir et renforcer le concept de bâtiments en cercle, situés dans un paysage ouvert, et la composition asymétrique, mais équilibrée des ensembles institutionnels existants.
- **b** Conserver et renforcer la hiérarchie et l'échelle des deux triades que sont la Colline du Parlement et la Cour suprême du Canada sur leurs promontoires jumeaux.

ii Consolider et améliorer l'aménagement paysager et le domaine public du plateau de la capitale afin de refléter sa dignité et son importance de longue date, tout en répondant aux exigences cérémonielles, fonctionnelles et opérationnelles.

- **a** Améliorer le domaine public du plateau de la capitale grâce à des plantations, à des matériaux nobles et de haute qualité, à des sentiers piétonniers et à des terrains publics accueillants.
- **b** Rationaliser la configuration des allées et des voies piétonnes de la capitale pour créer une séquence lisible et intuitive d'immeubles, de terrains et d'espaces publics dans l'ensemble de la cité.
- **c** Améliorer l'expérience des piétons le long des allées de la capitale, comme la rue Vittoria et le prolongement de la rue Bank, en concevant des rues multimodales et en utilisant des matériaux de qualité pour l'aménagement des rues.

iii Fournir des trottoirs, des passerelles et des passages pour piétons généreux pour officialiser les déplacements de la population piétonne à travers les zones opérationnelles et autour de celles-ci. Redimensionner et réaménager les allées de la capitale, les stationnements et les zones réservées aux véhicules afin de réduire leur largeur et les surfaces pavées, tout en améliorant la priorité accordée à la population piétonne et en renforçant le caractère digne du paysage patrimonial.

- **a** Réduire dans la mesure du possible les surfaces de circulation pavées et améliorer les surfaces pavées traditionnelles par des aménagements paysagers et terrestres (p. ex. pavés, arbres, arbustes, places assises et zones d'ombrage).
- **b** Tirer parti des installations de stationnement dans les secteurs situés au sud de la rue Wellington pour répondre aux exigences fonctionnelles et réduire les surfaces pavées dans la mesure du possible.
- **c** Optimiser et concevoir des aires de stationnement souples de grande qualité pouvant servir à de multiples fonctions (p. ex. pour un rassemblement public lorsque le Parlement ne siège pas).
- **d** Explorer les options de conception qui regroupent le stationnement dans des endroits discrets sur les côtés des bâtiments et loin de la vue des emprises publiques ou des voies d'accès publiques, avec des raccordements sécuritaires pour la population piétonne vers les immeubles et les réseaux de passerelles à proximité, ainsi que des dégagements pour les véhicules d'urgence.

iv Concevoir les bâtiments auxiliaires et de service de taille modeste, discrètement intégrés dans leur contexte et visuellement non obstructifs, en utilisant une conception, une architecture, des matériaux et des dispositifs réfléchis afin de réduire au minimum leur incidence sur l'environnement visuel et le domaine public.

v Optimiser et coordonner l'accès des véhicules à la Cité parlementaire afin d'assurer la sécurité et la fonctionnalité tout en minimisant les répercussions visuelles et physiques sur le caractère cohésif du plateau de la capitale.

- **a** Limiter l'accès au plateau de la capitale aux véhicules autorisés.
- **b** Regrouper et reconfigurer les allées de la capitale et les voies d'accès aux structures de stationnement et aux points de contrôle afin d'améliorer l'efficacité et de réduire leur empreinte.
- **c** Coordonner la sécurité ainsi que l'accès et la sortie des véhicules aux principaux points d'entrée, comme les rues Bank et Kent, afin de répondre aux exigences fonctionnelles des campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.

C Zone de la triade parlementaire

La triade parlementaire est à la fois le lieu de travail du Parlement canadien et un symbole national de beauté architecturale et d'importance historique. La colline du Parlement est un lieu historique national, l'un des lieux patrimoniaux les plus visités au Canada, avec plus de 1,5 million de visites chaque année.

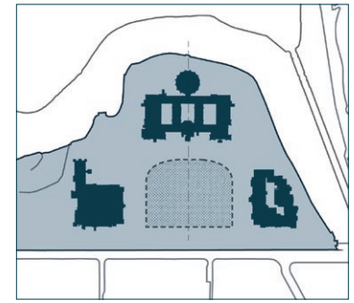

Zone de la triade parlementaire

i Préserver et renforcer l'importance de la pelouse et de l'avant-cour du Parlement en tant qu'élément de premier plan caractéristique et espace de rassemblement public d'importance nationale devant la triade parlementaire.

ii Affirmer le rôle à long terme de la Colline du Parlement en tant que lieu des célébrations nationales, des rassemblements publics et des cérémonies officielles, et concevoir les terrains de manière à soutenir ces fonctions.

iii Préserver les caractéristiques emblématiques du bâtiment, la maçonnerie de qualité, les ouvrages métalliques et les détails architecturaux des édifices Centre, Est et Ouest.

- **a** Préserver et restaurer les murs et les portes historiques le long de la rue Wellington pour renforcer le périmètre du site.

iv Concevoir et implanter tout projet d'aménagement à l'intérieur et à proximité immédiate de la zone de la triade de manière à respecter le cadre existant.

S1.1 Nord de la rue Wellington

a S'assurer que tout projet d'aménagement demeure subordonné ou intégré à l'empreinte actuelle des bâtiments existants, soit principalement situé sous terre ou intégré à l'escarpement ou au relief de la vallée.

b Pour préserver l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement, limiter les interventions architecturales visibles à la remise en état des bâtiments existants, au remplissage des cours intérieures et à l'ajout d'entrées au Centre d'accueil du Parlement sous l'avant-cour de la tour de la Paix.

v Regrouper les installations de manutention des matériaux pour la triade parlementaire à la vallée de la rue Bank, en abandonnant les quais de chargement individuels au niveau des bâtiments (à l'exception d'un quai de chargement en surface à l'édifice du Centre et à l'édifice de l'Est, qui sera utilisé en cas d'urgence).

D Triade judiciaire

La zone de la triade judiciaire est centrée autour de la Cour suprême du Canada et de sa pelouse, qui en est la pièce maîtresse. Encadrée par la Cour fédérale et l'édifice de la Justice, la zone forme un ensemble symbolique et architectural représentant le système juridique du Canada.

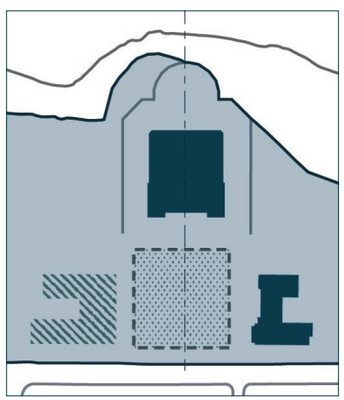

Triade judiciaire

i Renforcer le bord du plateau tout au long du promontoire judiciaire.

a Enlever le stationnement de surface pour respecter et renforcer l'importance symbolique et patrimoniale de la Cour suprême du Canada et rehausser le domaine public de la Cité judiciaire.

b Prolonger et améliorer la promenade existante le long du plateau périphérique (bord) de l'escarpement, de la Cité parlementaire à la Cité judiciaire, et établir un lien entre l'édifice de la Cour suprême du Canada et le parc Cliff.

c Améliorer les raccordements pour la population piétonne à destination et en provenance de la rue Vittoria et du centre d'accueil du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) adjacent et des terrasses de toit.

ii Terminer la triade judiciaire en construisant un nouveau bâtiment à l'ouest de la Cour suprême, avec un sens approprié de l'asymétrie équilibrée et de la proportionnalité par rapport à l'édifice de la Justice.

a Encadrer la pelouse centrale et le bord de la rue Wellington et réorganiser le paysage environnant grâce à la conception des bâtiments.

b Utiliser des aménagements paysagers sur les façades nord-ouest du nouveau bâtiment de la triade judiciaire pour interagir avec l'axe de la rue Vittoria, créer un raccordement avec le domaine public environnant et fournir des voies d'accès aux installations du PASE.

iii Concevoir un axe public lisible et cohérent, en harmonie avec la rue Lyon, en équilibrant l'expérience piétonne avec un accès des véhicules coordonné.

a Créer un axe piétonnier et un espace public accueillants et dignes pour renforcer les liens avec la rue Vittoria et le bord du plateau de la capitale.

b Officialiser, contrôler et coordonner les itinéraires des véhicules pour répondre aux exigences d'accès de la Cité judiciaire dans son ensemble, en intégrant les exigences du PASE.

iv Préserver l'espace adjacent à l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour un futur édifice fédéral qui complétera et renforcera le cadre urbain de la rue Wellington et améliorera la continuité du tissu urbain le long de ce tronçon du boulevard de la Confédération.

a Aligner les nouveaux bâtiments futurs avec l'édifice de la Justice ou les placer plus près du trottoir et situer l'entrée principale active sur la rue Wellington.

E Rue Vittoria

La rue Vittoria est un lien important entre l'est et l'ouest qui relie les promontoires parlementaires et judiciaires. Il s'agit également d'une importante route de soutien opérationnel pour les bâtiments du plateau de la capitale.

i Établir une voie piétonnière de grande qualité, lisible et continue est-ouest alignée sur la rue Vittoria afin de combler les lacunes existantes en matière de connectivité et d'étendre la voie périphérique à la Cité parlementaire et à la Cité judiciaire.

a Relier la nouvelle voie piétonnière le long de la rue Vittoria, de la triade parlementaire à la Cour suprême du Canada.

b Prolonger la voie piétonnière est-ouest au-delà du terminus ouest de la rue Vittoria, officialisant ainsi une liaison piétonnière avec la rue Wellington, à l'ouest de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

c Créer un lien visuel solide et bien cadré entre la tour Mackenzie de l'édifice de l'Ouest et l'édifice de la Cour suprême du Canada.

d Établir un bord de plateau formel comprenant des rampes et des escaliers afin d'améliorer le lien avec les zones adjacentes en terrasse.

ii Faire de la rue Vittoria et du prolongement nord de la rue Bank une voie de desserte opérationnelle et une voie de cérémonie officielle, en améliorant l'aménagement paysager et l'infrastructure piétonne.

a Envisager un nouvel aménagement paysager pour la rue Vittoria avec de nouvelles plantations et une meilleure intégration des aires de stationnement.

S1.1 Nord de la rue Wellington

b Explorer les possibilités de réduire les surfaces pavées tout en soutenant les activités du Parlement, dont l'accès aux installations de contrôle des véhicules et de manutention du matériel ainsi que leur sortie.

c Maintenir l'accès au stationnement souterrain par le côté est de la Cour suprême du Canada et sa sortie, dont toute exigence nécessaire en matière de contrôle de l'accès.

F Vallée de la rue Bank

La rue Bank est un point d'accès essentiel à la Cité parlementaire. Il s'agit du principal accès pour les véhicules à la Colline du Parlement, dont l'installation de contrôle des véhicules existante et les nœuds pour la manutention du matériel de la triade prévus. À ce titre, la rue est très fréquentée par les véhicules et est essentielle au maintien des activités parlementaires. Elle permet également à la population piétonne d'accéder au site lui-même et à la rive. Elle a une influence topographique importante sur la composition, les promontoires et les qualités pittoresques de l'escarpement.

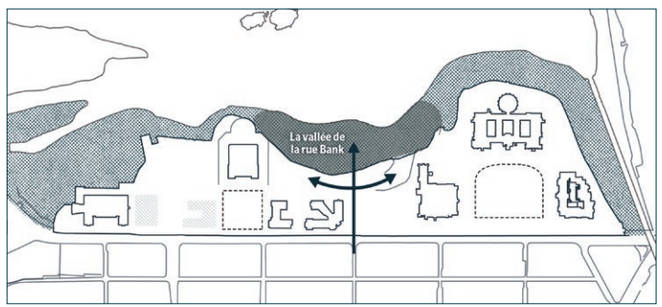

Vallée de la rue Bank

i Faire de l'entrée de la rue Bank le principal point d'accès des véhicules à la triade parlementaire, en répondant aux exigences opérationnelles et de sécurité tout en améliorant l'expérience des piétons.

ii Mettre en place une installation centralisée de contrôle des véhicules à l'entrée de la rue Bank.

a Concevoir toute modification ou expansion future de l'installation de contrôle des véhicules de façon à ce qu'elle soit de taille modeste, visuellement discrète et pleinement intégrée dans le contexte architectural et paysager environnant.

iii Rehausser l'expérience de la population piétonne à l'entrée de la rue Bank, notamment en améliorant le raccordement avec le bord de la rivière.

a Intégrer un domaine piétonnier de haute qualité et un point d'observation à l'extrémité de la vallée de la rue Bank, en assurant la continuité du paysage et en reliant la rue Vittoria au plateau de la triade parlementaire, au plateau de la triade judiciaire et à la rivière des Outaouais.

iv Protéger la possibilité d'un raccordement au Sentier de la capitale reliant la rue Wellington à la rive dans ce secteur.

v Protéger la possibilité de concevoir une nouvelle installation centralisée de manutention du matériel pour la triade parlementaire, qui serait située à l'intérieur de la pente à l'ouest de l'édifice de l'Ouest et discrètement nichée dans celle-ci.

a Permettre l'accès à l'installation de manutention du matériel à l'entrée de la rue Bank d'une manière qui préserve la qualité du domaine public et maintient la continuité des raccordements publics.

b Affiner les détails importants relatifs au cadre exact, à la masse, aux hauteurs, à l'empreinte bâtie, à l'articulation, à la ligne de toit, à la fenestration, à la matérialité, aux entrées, à l'accès et à la sortie.

c Fournir une analyse détaillée de l'incidence sur les vues clés du projet et protéger le caractère interrompu du paysage de l'escarpement vu de l'autre côté de la rivière des Outaouais.

d Minimiser l'impact visuel depuis la zone de la triade, dont le belvédère de Victoria et le futur site du Monument national sur les pensionnats indiens.

vi Poursuivre l'écologisation et la renaturalisation de la vallée inférieure de la rue Bank, en s'attaquant à l'assainissement de l'environnement, à la stabilisation des pentes et à la restauration de la nature.

a Étudier la possibilité de déplacer progressivement les aires de stationnement.

b Intégrer de nouvelles terrasses et de nouveaux espaces publics dans le bas de la vallée de la rue Bank afin d'améliorer l'accès à la rivière et de renforcer le domaine public.

c Créer des occasions d'expériences uniques à l'intérieur de l'escarpement, avec la possibilité d'observer les paysages et les belvédères pittoresques.

d Intégrer des espaces pour de nouveaux monuments commémoratifs nationaux dans le paysage restauré.

vii Explorer les possibilités d'un nouveau nœud riverain et d'un nouvel espace public au pied de la vallée de la rue Bank, avec de nouveaux raccordements potentiels à la rivière et aux environs.

G Archives nationales et Bibliothèque nationale

Les Archives nationales seront relocalisées dans le nouvel édifice combiné Ādisōke aux plaines LeBreton. La structure actuelle est un édifice du patrimoine classé et un point d'intérêt important à l'extrémité ouest de la Cité judiciaire.

i Renforcer le rôle emblématique de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale au sein de l'ensemble des institutions nationales bordant la rue Wellington.

ii Envisager la réutilisation adaptive appropriée de l'édifice existant des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale conformément aux qualités architecturales des autres bâtiments en cercle dans la Cité judiciaire.

a Concevoir toute future addition ou modification de manière à démontrer une approche sensible de la conception, avec une silhouette distinctive et reconnaissable, visible sous tous les angles.

S1.1 Nord de la rue Wellington

b Assurer l'accès du public aux rez-de-chaussée et aux aires d'accueil, et promouvoir un accès public visible et intuitif à l'édifice.

iii Réaménager la façade ouest et le domaine public de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour créer une entrée invitante dans les cités.

a Réduire le stationnement en surface autour du périmètre et coordonner le paysage dans le domaine public de la Cité judiciaire environnante.

b Réduire au minimum l'accès à l'entrée et l'empreinte du point de jonction de la manutention du matériel de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour l'intégrer dans la conception d'aménagement paysager de la rue Wellington.

c Utiliser de généreux raccordements publics pour relier le boulevard de la Confédération aux terrasses et aux escaliers riverains le long de la façade nord.

d Créer un grand lien piétonnier à travers la zone de manutention du matériel de l'Ouest afin d'offrir un accès public invitant au secteur riverain.

H Centrale Cliff du PASE

Construite en 1918 pour la Cité parlementaire d'Ottawa, la centrale de chauffage Cliff est la première installation de ce genre au Canada. Le bâtiment, qui fait actuellement l'objet d'une transformation majeure dans le cadre du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), deviendra un fleuron de l'infrastructure énergétique verte au Canada. La nouvelle centrale Cliff comprendra un centre d'accueil, des terrasses surélevées pour l'observation, un accès à la rive par un ascenseur public et un écran architectural moderne pour imiter l'escarpement.

i Intégrer de manière respectueuse la centrale Cliff du PASE dans l'enceinte de la Cité judiciaire et tirer parti des ascenseurs qui relient le haut et le bas de l'escarpement.

a Définir un axe principal d'arrivée du public nord-sud aligné sur la rue Lyon et consolider les ruelles, les passerelles et les voies de desserte pour fournir des liens clairs et coordonnés vers le centre d'accueil des visiteurs.

b Traiter la terrasse du toit comme un espace paysager important du plateau de la capitale, avec des plantations organisées et un domaine public qui s'inscrivent dans le style Beaux-Arts traditionnel des terrains de la Cour suprême.

c Raccorder la terrasse de toit au promontoire judiciaire par d'éventuels escaliers et rampes pour faciliter les déplacements le long du périmètre du plateau.

ii Fournir les accès et les voies de desserte nécessaires à la centrale du PASE de manière à contribuer à la cohérence et à la qualité d'ensemble du plateau de la capitale.

iii Renforcer les liens publics à destination et en provenance du parc de stationnement de la falaise afin d'améliorer l'accès à la rive et l'expérience du public.

I Parc de stationnement Cliff

Située au bord de la rivière, au premier plan des vues importantes sur le Parlement et la Cour suprême, cette zone est un site de basse altitude en périmètre d'inondation, au sein de la plaine inondable de 20 ans.

i Transformer le stationnement existant en un parc riverain résilient aux inondations, avec des possibilités de développement futur, d'installations récréatives et de commodités au bord de l'eau.

a Veiller à ce que les caractéristiques et les équipements du parc soient conçus pour résister aux inondations, en prévoyant des programmes ou des installations saisonnières.

b Fournir des équipements temporaires et saisonniers, comme un pavillon ou des kiosques pour animer et activer le parc en dehors des périodes d'inondation.

c Prévoir des éléments construits sur le rivage, comme une promenade publique et des quais, afin d'établir un lien avec le bord de la rivière et d'accueillir des services de location et de bateaux-taxis.

ii Reconfigurer les allées et les voies d'accès pour optimiser les schémas de circulation de l'espace utilisable.

a Réaligner le sentier de la Rivière-des-Outaouais pour créer un nouvel espace public riverain.

b Construire de nouvelles passerelles reliant le débarcadère Richmond et l'île Victoria.

c Aménager une rampe de mise à l'eau d'urgence pour utilisation autorisée, en assurant un accès efficace et sécuritaire qui tient compte des opérations d'urgence.

d Maintenir les voies d'accès aux installations du PASE à la base de l'escarpement.

iii Protéger la possibilité de regrouper une installation centralisée de manutention du matériel pour la Cité judiciaire à la base de l'escarpement et au nord de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale (accessible par la rue Commissioner).

a Préserver la santé, la stabilité et les qualités naturelles du paysage de l'escarpement.

b Réduire au minimum l'empreinte du bâtiment et des voies d'accès ou aires de service associées.

c Concevoir ces installations de manière à atténuer les effets physiques et visuels négatifs et à protéger la vue d'avant-plan des symboles nationaux et du paysage riverain pour le domaine public ou les perturbations visuelles du milieu riverain de premier plan.

iv Protéger la possibilité d'établir une installation centralisée de contrôle des véhicules pour la Cité judiciaire dans ce secteur, en veillant à ce qu'elle reste d'une taille modeste, visuellement discrète et intégrée de manière sensible dans le contexte architectural et paysager environnant.

a Prévoir les voies d'accès et de sortie vers les futures installations de manutention et de contrôle des véhicules de la Cité judiciaire.

S1.1 Nord de la rue Wellington

v Étudier les possibilités d'ajouter des structures permanentes (telles que des possibilités des développement futur, des services commerciaux et des équipements publics) afin de renforcer le dynamisme, l'animation et la permanence de la présence et de l'activité publiques dans ce pôle, à condition qu'elles soient :

- **a** conçues pour résister aux inondations régulières et extrêmes dans un contexte de zone inondable, avec des hauteurs de plancher fini appropriées au-dessus des inondations centennales;
- **b** adaptables aux projections futures des changements climatiques et à la dynamique des plaines inondables et adaptées à la durée de vie de la structure;
- **c** sensibles à l'important front de rivière et aux vues emblématiques vers la Colline du Parlement et la Cour suprême.

S1.2 Sud de la rue Wellington

La zone située au sud de la rue Wellington sert de transition entre le quartier central des affaires et les campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire. Il s'agit d'un espace à plusieurs niveaux qui peut accueillir de multiples fonctions, dont les transports et les connexions à destination et dans les zones environnantes.

A Édifices de la rue Wellington

Les édifices situés le long de la rue Wellington font partie des cités parlementaire et judiciaire. Ce secteur comprend le bureau du premier ministre, l'espace pour les peuples autochtones et d'autres fonctions exécutives, législatives et administratives.

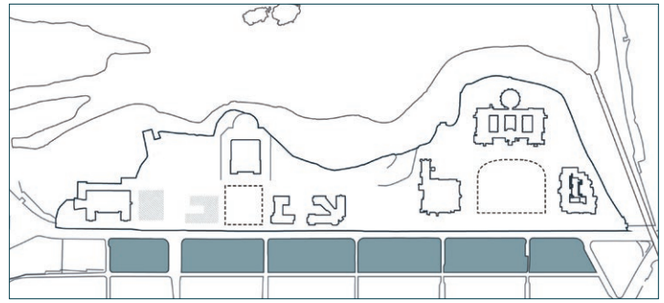

Édifices de la rue Wellington

i Établir et entretenir un mur solide entre les îlots au sud de la rue Wellington avec des motifs et des styles architecturaux cohérents qui complètent le bureau du premier ministre et le Bureau du Conseil privé, l'édifice commémoratif de l'Ouest, l'édifice de la Justice et d'autres structures importantes.

ii Maintenir des hauteurs de bâtiment cohérentes dans tous les nouveaux aménagements intercalaires et ajouts le long de la rue Wellington, en assurant un profil horizontal constant le long de la rue.

iii Protéger l'intégrité visuelle de la composition de la pelouse des cités parlementaire et judiciaire en veillant à ce que les bâtiments opposés aux triades respectent la conception globale et montrent clairement que la pelouse de la triade est la pièce maîtresse.

iv Construire des bâtiments à l'avant et sur les côtés le long des rues Wellington et Sparks afin de maintenir un alignement cohérent des façades.

v Donner la priorité à l'accès aux bâtiments situés au sud de la rue Wellington à partir des rues adjacentes nord-sud de la capitale (rue Metcalfe, rue O'Connor, rue Bank, etc.).

vi Dans la mesure du possible, éviter l'accès aux services directement à partir de la rue Wellington afin de créer un paysage de rue cohérent.

B Jardin des provinces et des territoires

Le Jardin des provinces et des territoires est situé à l'extrémité ouest du boulevard de la Confédération, au coin des rues Wellington et Bay, au cœur de la capitale du Canada. Construit en 1962, le site a été décrit par le premier ministre de l'époque, le très honorable John Diefenbaker, comme « un symbole de la place légitime des provinces dans la Confédération ».

i Préserver et améliorer les caractéristiques existantes du parc, dont la représentation symbolique des provinces et des territoires.

ii Envisager l'animation et l'activation dans le Jardin des provinces pour améliorer les services publics et les commodités.

C Rue Sparks

La rue Sparks est le premier centre commercial piétonnier au Canada (1967). La rue est une destination touristique et un lieu de rassemblement. Il s'agit d'une transition importante entre la Cité parlementaire et la Cité judiciaire au nord et les îlots urbains et le domaine civique au sud.

i Réanimer et revitaliser la rue Sparks en tant que principale destination d'espace public et lieu de festivals et d'activités.

- **a** Promouvoir de nouveaux points d'importance publics et commerciaux ainsi que des activités artistiques, culturelles et de divertissement diversifiées au rez-de-chaussée afin d'étendre les heures d'activité et d'améliorer le dynamisme de la zone pour la population locale et les personnes qui visitent.
- **b** Introduire de nouvelles utilisations et activités externes dans les grands immeubles à vocation interne, comme le 240, rue Sparks, afin de contribuer à la vitalité des rues.
- **c** Améliorer l'aménagement des rues, la verdure et les équipements pour la population piétonne afin d'encourager la détente publique et les interactions sociales le long de la rue Sparks.
- **d** Renforcer l'application des interdictions relatives aux véhicules automobiles en dehors des heures de livraison autorisées en toutes saisons, tout en évitant la présence prolongée des véhicules sur la rue piétonnière.

S1.2 Sud de la rue Wellington

- **e** Fournir des aires de stationnement à court terme et des aires d'attente pour la livraison sur les rues adjacentes de la capitale afin de soutenir les opérations commerciales, l'entretien, les entrepreneurs et d'autres véhicules de soutien logistique.

ii Trouver un équilibre entre l'accès du public et les exigences de sécurité des bâtiments situés le long de la rue Sparks qui accueillent des parlementaires.

iii Préserver et encourager les utilisations publiques et commerciales au niveau du sol dans le cadre du réaménagement des bâtiments fédéraux existants de la rue Sparks, afin de soutenir et d'améliorer les fonctions culturelles, de divertissement et d'activité de la rue et de renforcer la revitalisation de la rue en tant qu'espace urbain actif.

- **a** Embellir et animer la façade de la rue Sparks par la réhabilitation et la restauration des édifices de la rue Wellington Sud afin d'encourager les petites entreprises commerciales.
- **b** Maintenir des hauteurs de bâtiment cohérentes dans tout nouvel aménagement intercalaire et dans les ajouts le long de la rue Sparks, et fournir un profil de bâtiment en étages en s'éloignant de la rue Wellington.

iv Encourager le renforcement des liens entre la rue Sparks et les zones avoisinantes, dans la mesure du possible, dont des liens piétonniers au milieu des îlots et des aménagements aux intersections.

- **a** Prolonger les aménagements paysagers de rue du domaine public de la rue Sparks vers l'ouest, au-delà de la rue Lyon, pour relier le parc Bronson et le Jardin des provinces.

D Quartier central des affaires

Le quartier central des affaires (QCA) d'Ottawa est le principal centre d'activité de l'emploi et de l'activité économique dans la région de la capitale du Canada, les bureaux et la vente au détail étant les principales utilisations des terres. Le QCA est situé directement au sud des cités parlementaire et judiciaire et des secteurs de la rue Sparks, et il continuera d'offrir un soutien parlementaire et judiciaire ainsi que des fonctions administratives.

i Appuyer l'initiative et contribuer à l'augmentation de la population locale et diversifier le centre-ville en convertissant les espaces de bureaux excédentaires ou sous-utilisés en logements à usage mixte et en commerces au rez-de-chaussée dans la mesure du possible.

ii Renforcer les liens piétonniers et la qualité du paysage de rue des rues nord-sud de la capitale (Metcalfe, O'Connor, Bank, Kent et Lyon) entre le QCA et le domaine de la capitale (boulevard de la Confédération et les cités parlementaire et judiciaire).

- **a** Encourager les mini-parcs, les cours, les places et les espaces publics dans l'ensemble du QCA et introduire et améliorer l'art public, la signalisation, les espaces verts, les arbres urbains, l'éclairage, les fontaines et d'autres caractéristiques de conception pour rehausser le domaine public.
- **b** Améliorer l'orientation et l'intégration du secteur du QCA avec des parties du secteur central à l'est de la rue Elgin et à l'est du canal Rideau.

iii Renforcer la rue Bank en tant que principale rue commerciale du secteur et soutenir les commerces de détail au rez-de-chaussée et les utilisations commerciales qui animent le front de rue.

iv Étudier la possibilité de contrôler l'accès des véhicules le long des rues secondaires de la capitale afin de répondre aux exigences de sécurité et de fonctionnement des cités parlementaire et judiciaire.

- **a** Assurer un accès continu et ininterrompu aux services, au chargement et à la livraison pour les entreprises et les activités commerciales sur les rues secondaires de la capitale et les avenues urbaines adjacentes.

S1.3 Boulevard de la Confédération

Le boulevard de la Confédération est l'itinéraire cérémoniel et de découverte de la capitale, qui entoure les secteurs du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. C'est la route que les dignitaires étrangers et la famille royale empruntent pour les processions et les visites d'État.

A Rue Wellington

La rue Wellington est le tronçon le plus important du boulevard de la Confédération. Elle relie deux ponts provinciaux dans la région de la capitale nationale et est considérée comme l'épine dorsale des campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.

i Réimaginer la rue Wellington en tant qu'espace urbain multifonctionnel avec des installations pour la population piétonne, les cyclistes et le transport en commun intégrées dans un paysage de rue de haute qualité sur le boulevard de la Confédération.

- **a** Maintenir les normes de qualité élevées des éléments du paysage de rue du boulevard de la Confédération et de l'esplanade piétonnière le long de la bordure nord de la rue.
- **b** Intégrer une piste cyclable bidirectionnelle le long du côté nord de la rue Wellington et installer des liens logiques avec le réseau du Sentier de la capitale.
- **c** Étudier l'intégration du transport en commun par tramway pour offrir des options de transport en commun efficaces et durables, dont des stations à quai et des bornes de recharge, tout en évitant l'encombrement visuel.
- **d** Protéger les arbres existants et planter de nouveaux arbres de rue pour mettre en valeur l'esplanade et encadrer les espaces publics, en veillant à ce que le volume et la qualité du sol soient suffisants pour favoriser leur croissance et leur longévité.

ii Améliorer les passages pour piétons nord-sud et créer des liens visuels et physiques dans la rue Wellington afin d'améliorer les liens entre le domaine de la capitale et le domaine urbain.

S1.3 Boulevard de la Confédération

- **a** Renforcer le seuil aux deux extrémités du plateau de la capitale (l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale et l'édifice de l'Est) afin d'améliorer l'interface entre le paysage de rue et le terrain public.
- **b** Concevoir un espace public ouvert au niveau de la Porte de la reine pour soutenir la notion de campus unifié et intégré de la Cité parlementaire, en particulier l'espace national pour les peuples autochtones.
- **c** Mettre l'accent sur les expériences des gens lors de la traversée de la triade judiciaire et de l'arrivée à celle-ci devant la pelouse de la Cour suprême. Améliorer les points de passage secondaires et les points d'entrée sur le plateau de la capitale, à la rue Bay, à la rue Lyon et à la rue Bank.

iii Étudier les possibilités de contrôle d'accès des véhicules le long de la rue Wellington afin de permettre une gestion logique et efficace des véhicules accrédités conformément aux exigences de sécurité et opérationnelles des campus des cités parlementaire et judiciaire.

- **a** Assurer une expérience piétonnière ouverte et sécuritaire le long du boulevard.
- **b** Intégrer le plus possible les mesures de sécurité physique dans la conception, l'ameublement et les éléments du paysage de rue.

B Carrefour Portage-Wellington

Le carrefour Portage-Welington est une intersection importante le long du boulevard de la Confédération, reliant le pont du Portage à la rue Wellington.

i Réaménager le carrefour Portage-Wellington pour donner la priorité aux transports actifs et aux transports en commun.

- **a** Intégrer le tramway de surface de la STO (TramGO) dans l'intersection repensée.
- **b** Améliorer les liens piétonniers et cyclables et les liens entre les pistes cyclables dans la rue et les passages inférieurs du Sentier de la capitale.

ii Créer une nouvelle place principale ou un pôle commémoratif qui servira de point d'intérêt pour le boulevard de la Confédération.

- **a** Redéfinir l'intersection comme un espace de rassemblement public, de célébration et d'engagement civique.
- **b** Réserver un espace pour un futur monument important ou une installation commémorative.
- **c** Reconfigurer l'intersection pour réduire la vitesse des véhicules. Transformer certaines parties du paysage de rue en une place publique dont l'accès aux véhicules est limité, afin d'améliorer les aménagements du domaine public et de créer un espace plus accessible et plus attrayant pour les résidents et les visiteurs.

iii Renforcer les liens visuels avec la rive, grâce à des vues et à des sentiers qui attirent l'attention sur la zone riveraine et encouragent l'interaction du public avec le bord de l'eau.

- **a** Fournir un accès piétonnier amélioré et sans obstacle, ainsi que des correspondances directes et pratiques avec la zone riveraine.

C Place de la Confédération

Située au cœur de la capitale nationale, la Place de la Confédération abrite le Monument commémoratif de guerre du Canada et la Tombe du Soldat inconnu. La Place de la Confédération a été désignée lieu historique national du Canada en 1984 et est considérée comme le deuxième centre cérémoniel le plus important de la capitale nationale après la Colline du Parlement.

i Préserver le caractère emblématique de la Place de la Confédération et la silhouette distincte du Monument commémoratif de guerre du Canada, et renforcer son rôle d'espace de rassemblement public et de point d'intérêt important.

ii Prévoir des aménagements piétonniers clairs et des points d'entrée accueillants qui relient la Place de la Confédération au tissu urbain environnant (boulevard de la Confédération, rue Sparks, canal Rideau et Centre national des arts).

iii Collaborer avec les parties prenantes concernées et les forces de sécurité afin de trouver des solutions de rechange au stationnement de véhicules à long terme ***à*** la Place de la Confédération et en bordure des trottoirs qui l'entourent.

D Rue Elgin

La rue Elgin est un segment important du boulevard de la Confédération et une passerelle menant à la Place de la Confédération et à la rue Wellington. Elle joue un rôle important en reliant le caractère traditionnel de la rue principale au sud de l'avenue Laurier Ouest aux sites les plus importants de la capitale.

i Renforcer l'expérience d'arrivée dans la capitale à l'intersection Elgin-Laurier ainsi que l'interface du parc de la Confédération.

- **a** Réimaginer la conception des passerelles du boulevard de la Confédération, dont leurs éléments d'éclairage.
- **b** Entretenir de grands arbres matures dans le parc de la Confédération qui contribuent au caractère bordé d'arbres du boulevard.
- **c** Améliorer l'arrivée et l'expérience de la population piétonne par l'avenue Laurier et la rue Nicholas.
- **d** Créer une transition entre les espaces verts du canal Rideau et le caractère urbain du quartier central des affaires dans l'aménagement paysager de la rue Elgin.

ii Améliorer la transition entre le caractère de la rue principale et celui du boulevard de la Confédération.

- **a** Améliorer les liens piétonniers entre la Place de la Confédération, le parc de la Confédération et le Monument des droits de la personne.

iii Explorer les possibilités d'insérer des infrastructures cyclables sécuritaires, comme des pistes cyclables et des intersections protégées, pour relier les pistes cyclables du centre-ville au boulevard de la Confédération et au Sentier de la capitale, sans nuire au caractère du boulevard.

iv Réaménager l'intersection du pont Mackenzie-King et de la rue Elgin afin d'améliorer les liens piétonniers est-ouest et d'ajouter un petit pôle commémoratif.

Commission de la capitale nationale
National Capital Commission